



DATE DE PUBLICATION : 8 décembre 2025

Le Gouverneur,

Vu l'article R 142-20 du Code monétaire et financier,

DECIDE

La directrice générale adjointe des ressources humaines reçoit délégation de pouvoirs à l'effet de présider la séance du Comité social et économique central du 10 décembre 2025 à compter de 16h15.

Fait à Paris, le 8 décembre 2025

François VILLEROY DE GALHAU